

Conseil Municipal

du 29 Novembre 2011 à 18 heures

Présents : DURAND , SALTET, ISZEZUK, MARTIN, GRELLIER, ABRIC, BLANC, CRISTIANI, PRIEUR, CABRILLAC

Excusés : BELLAS (Procuration à GRELLIER), PATRINOS (procuration à ISZEZUK) THION (procuration à SALTET)

Absents : LABOUREAU, PIALOT

Le compte rendu de la réunion du 15/11/2011 est adopté à l'unanimité.

Il pourrait être ajouté à l'ordre du jour :

- convention d'étude sur la RD 10b en agglomération, pour la co-maîtrise d'ouvrage

Budget eau et assainissement : décision modificative, produits irrécouvrables

Partenariat familles rurales

Demande aide de l'Etat, du Département, de la Région suite aux dégâts des 3-4-5 novembre 2011.

Acquisition de terrain aux consorts NADAL.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

INFORMATION :

Tout d'abord, le maire rend compte au conseil que certains de ses membres (Mr SALTET, Mme ISZEZUK, Mme BELLAS et lui -même) ont été entendus par la Gendarmerie, suite à une plainte reçue pour « prise illégale d'intérêt » :

Mr SALTET et Mmes ISZEZUK et BELLAS étaient présents lors d'une réunion du Conseil Municipal attribuant une subvention à des associations dont ils sont membres du bureau (savoir : la FNACA, l'ensemble vocal de la vallée de Valleraugue, COSMOPOLTE) Mr DURAND était entendu comme témoin ayant constaté leur présence lors de cette séance du Conseil Municipal.

Sinistre Pluies des 3-4-5 Novembre 2011

Remise en état des infrastructures : demande de subvention à l'Etat

Le Maire rappelle au Conseil que suite aux pluies diluviennes des 3-4-5 novembre 2011, un certain nombre d'infrastructures communales ont été détériorées par les intempéries, notamment la voirie communale
Une évaluation des dégâts a été faite avec l'aide du Conseil Général du Gard
Le tableau récapitulatif ci-joint évalue les premières réparations à la somme de 60 075 HT
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,
Considérant que les travaux précités ont un caractère d'urgence,
Considérant que la commune ne peut pas supporter une telle charge financière,
Considérant que la commune de Valleraugue a été classée parmi les communes sinistrées du département du Gard.
Décide de réaliser les travaux sus mentionnés,
Demande l'aide de l'Etat pour financer cette opération
Charge le Maire de signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Sinistre Pluies des 3-4-5 Novembre 2011

Remise en état des infrastructures : demande de subvention au Département

Le Maire rappelle au Conseil que suite aux pluies diluviennes des 3-4-5 novembre 2011, un certain nombre d'infrastructures communales ont été détériorées par les intempéries, notamment la voirie communale
Une évaluation des dégâts a été faite avec l'aide du Conseil Général du Gard
Le tableau récapitulatif ci-joint évalue les premières réparations à la somme de 60 075€HT
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,
Considérant que les travaux précités ont un caractère d'urgence,
Considérant que la commune ne peut pas supporter une telle charge financière,
Considérant que la commune de Valleraugue a été classée parmi les communes sinistrées du département du Gard.
Décide de réaliser les travaux sus mentionnés,
Demande l'aide du Département pour financer cette opération
Charge le Maire de signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Sinistre Pluies des 3-4-5 Novembre 2011

Remise en état des infrastructures : demande de subvention à la Région Languedoc Roussillon

Le Maire rappelle au Conseil que suite aux pluies diluviennes des 3-4-5 novembre 2011, un certain nombre d'infrastructures communales ont été détériorées par les intempéries, notamment la voirie communale
Une évaluation des dégâts a été faite avec l'aide du Conseil Général du Gard
Le tableau récapitulatif ci-joint évalue les premières réparations à la somme de 60 075 € HT
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,
Considérant que les travaux précités ont un caractère d'urgence,
Considérant que la commune ne peut pas supporter une telle charge financière,
Considérant que la commune de Valleraugue a été classée parmi les communes sinistrées du département du Gard.
Décide de réaliser les travaux sus mentionnés,
Demande l'aide de la Région Languedoc Roussillon pour financer cette opération
Charge le Maire de signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Aménagement d'un parking au mas de l'Elise : acquisition de terrain aux consorts NADAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il serait nécessaire d'agrandir le parking du Mas de l'Eglise à Ardaillers ; en effet, l'espace existant est très exigü et ne permet le stationnement que de quelques véhicules.

Un terrain en état de friche comportant un bâtiment en état de ruine, appartenant à Mr NADAL Théophile et à sa fille, est situé en bordure du parking actuel (parcelle E 1277), et pourrait permettre d'agrandir l'espace de stationnement.

Les actuels propriétaires seraient d'accord pour vendre à la commune cette parcelle, à condition qu'un parking soit réalisé, pour un prix de 7 000.00€.

Le Conseil Municipal, considérant que cette acquisition, correspond à une opération nécessaire dans le cadre des travaux d'aménagement du hameau du Mas de l'Eglise,

Décide d'acheter, la parcelle cadastrée section E n° 1277 , pour une superficie de 167 m² au prix de 7 000€,

Dit que cette acquisition est d'utilité publique.

Charge l'étude REBOUL-PAULET de dresser l'acte,

Charge le maire de signer l'acte notarié à intervenir

FIXATION DU TAUX de la TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le Conseil municipal décide d'instituer le taux de 2.5% sur l'ensemble du territoire communal, pour la taxe d'aménagement communale,, et totalement.

Cette taxe remplacera la taxe locale d'équipement (TLE) lorsque celle-ci sera supprimée.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

REGIE MUNICIPALE 2 – CHALET D'ACCUEIL / TARIFS DES CONSOMMATIONS SAISON 2011/2012

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le prix des consommations du Snack-bar pour la saison 2011/2012

Tarifs applicables :

⇒ **HORS D'ŒUVRE :**

Pizza, quiche, croque-monsieur 3.70€

Salade composée 3.50€

Assiette cévenole : (pâté, jambon, saucisson)	5.50€
Pain individuel	0.70€
Sandwiches (jambon cuit/beurre ou pâté)	4.30€
⇒ <u>VIANDES :</u>	
Plat du jour :	9.80€
Steack hâché frites	6.80€
Saucisse frites	6.80€
Entrecôte garnie	12.50€
Soupe maison	2.50€
⇒ <u>DESSERTS :</u>	
Pâtisserie	2.50€
Fromages : portion camembert	1.60€
autre portion	1.60€
Fruits, compote, yaourt	1.00€
Crème caramel	2.50€
Tartes Myrtilles-Framboises	2.50€
Beignets	1.00€
⇒ <u>BOISSONS :</u>	
¼ litre de vin	1.50€
½ litre de vin	2.60€
1 litre de vin	3.60€
Le Cigalois	5.50€
Orangina	2.50€
Bière bouteille 1664	2.50€
Bière pression	2.20€
Bière Caussenarde	3.00€
Coca-Cola	2.50€
Eaux minérales	
Vittel 25 cl	2.50€
Perrier 33 cl	2.50€

San p�el�egrino 50 cl	2.50 �
Cristaline 50 cl	1.50 �
Jus de fruit	2.50 �
Sirop	1.60 �
Caf�	1.40 �
Capuccino	3.30 �
Viandox	2.10 �
Chocolat	2.50 �
Infusion, th�	2.00 �
Vin chaud	3.20 �
Th� a lait ou citron	2.30 �
Caf� cr�me grand mod�le	2.40 �
Suppl�ment sirop ou citron	0.20 �
Eau min�rale � emporter	
� cristaline	1.50 �
1 litre � cristaline	2.50 �
San p�el�egrino 1l	3.60 �
Lait chaud	2.00 �
� <u>APERITIFS</u> :	
Baby	2.30 �
Whisky	4.50 �
Pastis	1.60 �
Martini	2.60 �
Vin cuit	2.60 �
Liqueur	3.10 �
Grog	2.60 �

⇒ MISE DE TABLE et HORS SACS :	
Tickets entrée Hors sacs, la place	1.00€
Barquette de frites	2.50€
Repas Chauffeur car et journée glisse	13.00€
Repas groupe scolaires	6.80€
(steack hâché 100 gr et garniture + dessert)	

CONVENTION D'ETUDES SUR LA RD10b EN AGGLOMERATION, EN CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNE DE VALLERAUGUE / DEPARTEMENT DU GARD

Le Maire informe le conseil de la décision du conseil général d'apporter à la commune une aide financière de 60% sur le montant hors taxes des études relatives aux travaux d'aménagement de sécurité sur la RD10b en agglomération ;

La réalisation de cette étude relevant de la compétence de deux maîtres d'ouvrage, il est proposé de conclure une convention désignant la commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération concernée.

Le Conseil, après avoir délibéré

- Approuve le projet de convention d'étude présenté par le Conseil Général,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'étude entre la Commune et le Département du Gard.

DECISION MODIFICATIVE DE VIREMENTS DE CREDITS BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le maire expose au conseil que des crédits budgétaires sont insuffisants sur certains chapitres et qu'il est donc nécessaire de procéder à des virements de crédits comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
article	libellé		montant
654	pertes sur créances irrécouvrables		100
o22	dépenses imprévues de fonctionnement		-100
TOTAL			0
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
article	libellé		montant
TOTAL			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
article	libellé					montant
TOTAL						
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
article	libellé					montant

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Donne son accord sur la décision modificative de crédits.

PRODUITS IRRECOUVRABLES BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49

Le maire fait part au conseil de l'état des produits irrécouvrables du service des eaux de la commune reçu de la trésorerie.

Cet état arrêté à la date du 25 juillet 2011 s'élève à la somme de 314.76 € et concerne des redevances sur les exercices 2006 et 2007.

Monsieur le trésorier demande que ces sommes soient admises en non valeur et qu'un mandat soit établi pour régularisation.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la prise en non valeur de ces sommes.

Dit que les crédits sont prévus à l'article 654 du budget.

Charge le maire de signer les pièces nécessaires.

PARTENARIAT FAMILLES RURALES

Le maire rappelle que les chantiers d'utilité sociale portés par l'association Familles rurales ont pour objectif de servir de « support » métier pour recréer les contraintes

liées au monde du travail, au bénéfice des personnes qui en sont éloignées depuis un moment déjà.

L'association souhaite utiliser l'entretien de notre patrimoine vernaculaire comme support à son action d'insertion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le partenariat avec Familles rurales et alloué une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à l'association.

QUESTIONS DIVERSES

Subventions aux associations :

FNACA : le maire fait part de la demande de subvention qui a été adressée par la cellule nationale de la FNACA, pour l'organisation du 50^{ème} anniversaire du cessez le feu (25/02/2012) lors du Congrès départemental qui se tiendra en 2012 sur le site du Pont du Gard.

Des précisions seront demandées à Mr MOGIN, président de la cellule du canton de Valleraugue.

AFM : il est décidé de ne pas donner suite à la demande de subvention, une animation Téléthon étant organisée à Valleraugue le 3 décembre prochain.

RASED Le Vigan : il est décidé de ne pas financer cette organisation, car cela est du ressort de l'Etat qui ne doit pas se désengager de son rôle éducatif.

Tarifs des tickets de cantine:

Jacques MEJEAN a prévenu qu'il serait amené à augmenter les tarifs des repas qu'il sert à la cantine scolaire à compter du 1^{er} janvier 2012 ; le prix du repas facturé passerait de 5.70€ à 5.84 €.

Le prix du ticket facturé aux familles reste inchangé pour cette année scolaire, soit 2.75€

Amendes de Police : le site de Prat-Peyrot est choisi pour une demande de subvention au titre des amendes de Police.

Repas des aînés : le traiteur FABARON, de Lasalle, a été retenu par le CCAS, pour assurer le repas du 11 décembre 2011.

Mur du Mas Perrier : ce mur, ainsi que nombreux autres sur la commune, a subi des dégâts suite aux fortes pluies de début novembre ; la circulation des véhicules pour le Mas Perrier est interrompue afin d'éviter tout accident.

Mr SALTET prendra contact avec Mr MEYNADIER du Conseil Général, qui avait fait l'inventaire des dégâts communaux, afin de savoir si les travaux de réfection de ce mur peuvent être entrepris rapidement.

Lampes personnalisées : un auto-entrepreneur de l'arrondissement propose de personnaliser des lampes décoratives avec le blason de la commune, ces lampes sont vendues au prix de 20.00€. Il propose de présenter au conseil ses produits. Un rendez-vous sera pris un soir pour cette présentation.

Information du SIAE : le conseil Syndical a fixé les prix des parcelles du lotissement « Le serre de l'Aigoual » ; les personnes qui s'étaient manifestées pour l'achat de parcelles seront contactées directement (le plan des lots ainsi que les prix correspondants leur seront adressés). Une priorité sera donnée aux personnes souhaitant y installer leur résidence principale.

La séance est levée à 20 heures